

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public, que par décision de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable N° EAU/AUT/23/0699 du 26 octobre 2023, Garage Vicar S.à.r.l. est autorisée pour la gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation du garage « Vicar » à Schouweiler.

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à l'Administration Communale de Dippach.

La présente publication a été faite en vertu de l'article 24 (2), de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau. Conformément à l'article 25 de la même loi, un recours est ouvert auprès du Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond.

Schouweiler, le 9 novembre 2023

La bourgmestre,

(s.) Manon BEI-ROLLER



Le secrétaire

(s.) Claude ELSEN